

CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2018

ETAIENT PRESENTS : Yves GEORGE, le Maire,
Mesdames MARTIN Dominique, ROSSIGNOL Anne
Messieurs DOS SANTOS Félisberto, GLEDEL Georges, LASNIER Henri, PESME Olivier, PREVOST
Guy, TALBOT Alain, TOUZELET Serge, TRIOREAU Philippe, VIRLET François.

ABSENTS ET EXCUSES : LE FLOCH Claire, OLESKOW Philippe.

POUVOIRS : LE FLOCH Claire donne pouvoir à PREVOST Guy
OLESKOW Philippe donne pouvoir à TALBOT Alain.

SECRETAIRE DE SEANCE : DOS SANTOS Félisberto.

DATE DE LA CONVOCATION 24 octobre 2018

Nombre de conseillers	15
En exercice	14
Présents	12
Absents excusés	2
Pouvoirs	2

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS

- Approbation du procès-verbal du 3 septembre 2018
- BUDGET – Opérations patrimoniales : Transfert des frais d'étude – ZAC des Coutures
- TRAVAUX – Mairie – Ecole : Marché résilié – Amortissement des frais d'étude sur une durée de 5 ans
- SUBVENTION – Demande de subvention du programme LEADER pour l'acquisition d'un chargeur de Vélo d'assistance électrique – V.A.E..
- PERSONNEL – Avancement de grade : Détermination du taux de promotion – Création du poste d'assistant d'enseignement artistique Principal 1^{ère} classe

AUTRES POINTS

- Gestion des listes électorales – R.E.U : Mise en place de la commission de contrôle – Proposition des membres
- Cérémonie commémorative du 11 novembre
- Commissions communales et communautaires
- Décision du maire – Révision loyer du cabinet médical
- Questions diverses

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

POINT A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR

Remboursement au maire des frais engagés pour la traduction de panneaux touristiques.

APPROBATION DU PRECEDENT PROCES-VERBAL – DELIBERATION NO 2018-

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 3 septembre 2018. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

BUDGET – OPERATIONS PATRIMONIALES – TRANSFERT FRAIS D'ETUDE ET D'INSERTION ZAC DES COUTURES - DELIBERATION NO 2018-

Selon l'instruction budgétaire et comptable, il y a lieu de rattacher aux biens inscrits à l'actif les frais d'étude liés à l'opération « ZAC des Coutures ». Il s'agit des honoraires versés au bureau d'étude, Siam Conseils pour 14 280.00€ et des frais d'insertion pour un montant de 459.98€. Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget, en section d'investissement (recettes et dépenses), une écriture d'ordre dite opération patrimoniale. Cette décision est adoptée à l'unanimité par le Conseil municipal.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
2312/CH041	Terrains en cours	14 740€	
2031/CH041	Frais d'étude		14 280€
2033/CH041	Frais d'insertion		460€

TRAVAUX MAIRIE-ECOLE – MARCHE RESILIE – AMORTISSEMENT DES FRAIS D'ETUDE - DELIBERATION NO 2018-

Conformément au décret n° 2005-1661 du 27/12/2005 du CGCT relatif aux règles budgétaires, la collectivité a l'obligation d'amortir les frais d'étude non suivis de réalisation. Suite à l'annulation du marché AMO – l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, signé avec l'architecte BBZ pour les aménagements de la mairie et de l'école, il y a lieu d'appliquer, pour une durée de cinq ans, l'amortissement sur les frais d'étude engagés pour la somme de 13 702.93€. Cette opération d'ordre budgétaire sera inscrite au prochain budget 2019. Le Conseil municipal approuve l'application de l'amortissement et charge le maire des formalités administratives.

AMENAGEMENT LAVOIR – AIRE « LOIRE A VELO » - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PROGRAMME LEADER – PAYS DES CHATEAUX - DELIBERATION NO 2018-

Dans le cadre de l'aménagement du lavoir et de la création d'une aire d'accueil sur le parcours de la « Loire à vélo », le Conseil municipal sollicite une subvention auprès du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux au titre du programme LEADER à hauteur de 80% du coût d'installation de bornes de recharge pour les vélos à assistance électrique – V.A.E.

PERSONNEL – DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION - DELIBERATION NO 2018-

Il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux de promotion pouvant être appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions pour pouvoir bénéficier d'un avancement de grade. Ce taux peut varier de 0 à 100%. Suite à l'avis favorable en date du 15 octobre 2018 du Comité Technique, le Conseil Municipal décide de fixer le taux à 100% pour la filière culturelle – cadre d'emploi d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{ère} classe.

PERSONNEL – AVANCEMENT DE GRADE – CREATION DU POSTE D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE – DELIBERATION NO 2018-

L'assistant d'enseignement artistique Principal 2^{ème} classe peut bénéficier d'un avancement de grade suite à la réussite d'un examen professionnel. Aussi, le Conseil municipal décide la création du poste d'assistant

d'enseignement artistique Principal 1^{ère} classe à temps non complet (1h75/20^{ème}). Il est précisé que cette décision sera applicable au 1^{er} janvier 2019 et après avis favorable de la Commission Administrative Paritaire.

REMBOURSEMENT A UN ELU DES FRAIS AVANCES POUR LA TRADUCTION DE PANNEAUX TOURISTIQUES – DELIBERATION N° 2018-

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il arrive que les élus aient à faire, pour le compte de la collectivité, l'avance de frais, il y a lieu dans ce cas, de les rembourser au vu des justificatifs. Monsieur le Maire a réglé, pour le compte de la collectivité, à la société Anyword situé à Le Perray en Yvelines, la traduction de panneaux touristiques pour la somme de 180€. Le Conseil municipal, avec 13 voix « Pour » et une abstention, décide de lui rembourser cette avance.

GESTION DES LISTES ELECTORALES – REPERTOIRE ELECTORAL UNIQUE - R.E.U. –

La loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un Répertoire Electoral Unique (R.E.U.) dont la tenue est confiée à l'I.N.S.E.E. (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). Cette réforme conduite par le ministère de l'intérieur, entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. A cette date, la commission administrative électorale sera remplacée par la commission de contrôle qui aura pour mission de statuer sur les recours administratifs préalable. Elle sera composée d'un conseiller municipal et d'un délégué de l'administration désignés par le Préfet et d'un délégué désigné par le Tribunal de Grande Instance. Selon l'ordre du tableau du Conseil municipal Monsieur le maire propose, Monsieur DOS SANTOS Féliberto, qui accepte, comme membre titulaire de la commission de contrôle.

CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 11 NOVEMBRE

A l'occasion du centenaire de l'armistice en date du 11 novembre 1918, un hommage particulier sera rendu aux soldats Ménarsois morts pour la France. La population est invitée à se joindre aux élus, le dimanche 11 novembre 2018 -10h30 rassemblement à la mairie. Le 10 novembre de 20h à 21h à la salle de Conseil, une conférence sera animée par Monsieur GARCIA Joël ; il retracera l'histoire des 36 poilus de Ménars. Monsieur GARCIA Joël interviendra également dans les écoles de Ménars, St Denis S/Loire et Villerbon.

INFORMATIONS G.GLEDEL

MAIRIE-ECOLE : L'architecte – Monsieur TEMPS de Saint Avertin (37) a présenté un avant-projet pour les aménagements de la mairie et l'extension de l'école. Le permis de construire devrait être déposé en mairie avant la fin de l'année.

ZAC DES COUTURES – NEXITY : Le calendrier des travaux se présente ainsi :

Année 2019 : Mi-janvier : début des fouilles archéologiques - Fin avril : démarrage des travaux, ils débiteront par la création du giratoire et la voie structurante - Mai/Juin : Dépôt du permis d'aménager - Septembre/octobre : Livraison des terrains.

BIMBY : Agglopolys décide d'engager une démarche BIMBY – Opération « Je construis dans mon jardin ». Des professionnels de l'architecture et de l'urbanisme proposent gratuitement leurs services aux habitants pour étudier et monter un projet. Il peut s'agir de la division d'un fond de jardin et la vente en terrain à bâtir, la construction d'un nouveau logement dans un fond de jardin, mais aussi la transformation, l'extension ou la réhabilitation d'un habitat existant etc.... Cette opération a pour objectif de construire dans le respect du paysage et de l'architecture, de produire des terrains à bâtir abordables pour les jeunes ménages, de préserver les terres naturelles et agricoles et d'améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

INFORMATIONS G.PREVOST

LAVOIR : Les travaux ont démarré en début de semaine et ce pour une durée de trois mois.

EFFACEMENT DES RESEAUX : L'enfouissement des réseaux de la rue de la Loire est programmé en décembre prochain.

COMMERCES : La réfection des peintures de façade est à faire.

COMMISSION DE TRAVAUX : La commission se réunira lundi 26 novembre à 18 heures en mairie.

RESEAU PLUVIAL : Une étude de faisabilité est prévue pour la mise en place d'un collecteur pour l'évacuation des eaux pluviales et la récupération de l'eau de source afin d'alimenter le lavoir.

FIBRE OPTIQUE : Le déploiement de la fibre optique est prévu début 2020. Deux armoires seront positionnées, une à proximité du préau de l'école, l'autre dans la ZAC des Hauts de Loire, rue du Clos Bodeau.

SIAP-SUEVRES-MENARS-COUR SUR LOIRE :

Travaux : Une étude patrimoniale est en cours pour prioriser les secteurs avant de lancer les travaux de réfection.

Tarifs Eau/assainissement : Le nouveau contrat prévoit 20 000€ de travaux par an sur l'ensemble des réseaux. Pour l'assainissement, un lissage des tarifs est effectué sur 8 ans pour les 46 communes d'Agglopolys.

INFORMATIONS S.TOUZELET

COMMERCES – Epicerie : La façade sera rénovée aux couleurs de l'enseigne « Auchan ».

Les commerces alimentaires semblent plutôt satisfaits de l'activité sur le mois d'octobre. Une réunion est fixée au mardi 20 novembre en mairie pour préparer les fêtes de fin d'année.

ENTREPRISES – ZA LE COURTOIS : Une réunion a eu lieu avec l'entreprise APPA00 pour le portage d'une parcelle de terrain située derrière le nouveau dépôt. La signature de l'acte de vente est envisagée en décembre prochain.

DECISION DU MAIRE

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2014-47 du 12 mai 2014, il a été amené à prendre la décision suivante :

- *Décision n° 2018-11 du 13 septembre 2018* portant sur la révision du loyer du cabinet médical.

QUESTIONS DIVERSES

CANTINE : Dans le cadre de la semaine du goût, Claire LE FLOCH, adjointe en charge des affaires scolaires et Corinne LIGEARD, cantinière ont organisé, le 11 octobre dernier, une manifestation autour du Bio avec la participation du traiteur « Chambord Prestige ». Les élus, les agents de la collectivité, les producteurs locaux Bio se sont retrouvés autour d'une table. FR3, la radio locale et la Nouvelle République étaient également présents. Bravo à Claire LE FLOCH et Corinne LIGEARD pour cette belle réussite.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h45.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
GEORGE Yves le Maire		PESME Olivier	
DOS SANTOS Féliberto		PREVOST Guy	
GLEDEL Georges		ROSSIGNOL Anne	
LASNIER Henri		TALBOT Alain	
LE FLOCH Claire	Absente –excusée pouvoir à G.PREVOST	TOUZELET Serge	
MARTIN Dominique		TRIOREAU Philippe	
OLESKOW Philippe	Absent – excusé Pouvoir à A.TALBOT	VIRLET François	